

OBSÈQUES ■ La loi non respectée

Les entreprises funéraires habilitées doivent déposer dans les mairies des communes de plus de 5.000 habitants, chaque année, des devis-modèles les engageant à respecter les prix qu'elles déclareront pour chacune des prestations. Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, est intervenu, mardi, en séance publique au Sénat, pour demander à la Garde des Sceaux, Nicole Belloubet, que des dispositions concrètes soient prises afin que la loi soit appliquée. Elle s'y est « engagée ». L'élu orléanais réclame aussi la suspension de l'habilitation des contrevenants. Une enquête réalisée par Familles rurales révèle que seules 40 % des entreprises appliquent la loi. ■